



RESUME DE LA REUNION INTERREGIONALE PREPARATOIRE DE L'EVALUATION DECENNALE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA BARBADE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PEID: 26-30 JANVIER 2004

La Réunion Interrégionale Préparatoire de la Revue Décennale du Programme d'Action pour le Développement Durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) s'est déroulée du 26 au 30 janvier 2004, au 'Radisson Cable Beach Hotel', à Nassau, aux Bahamas. Y ont pris part, plus de 300 participants, dont 13 ambassadeurs, 22 ministres et vice-ministres, et des représentants des agences des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non-gouvernementales.

Au cours de la semaine, les délégués ont engagé un débat général et six groupes de discussions, et ont procédé à l'examen et à l'adoption de la Déclaration de Nassau et le Papier de la Stratégie de l'Alliance des Petits Etats Insulaires (AOSIS) pour la Suite de la Mise en Application du Programme d'action de la Barbade (PAB). Les conclusions de cette réunion seront transmises au G-77/Chine, pour considération, avant la réunion intergouvernementale préparatoire, prévue de se tenir au Siège des Nations Unies, à New York, du 14 au 16 avril 2004, durant la 12^{ème} session de la Commission du Développement Durable. Cette réunion préparatoire fera alors des recommandations à la Réunion Internationale pour l'Evaluation Décennale du Programme d'action pour le Développement Durable des PEID, qui se tiendra en Maurice, du 30 août au 3 septembre 2004.

BREF HISTORIQUE DE L'EVALUATION ET DE LA SUITE DE LA MISE EN APPLICATION DU PAB POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PEID

La vulnérabilité des îles et des littoraux a été reconnue à la 44^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AG) en 1989, lorsque l'AG a voté la résolution 44/206 concernant les effets défavorables possibles de l'élévation du niveau des mers sur les îles et les littoraux, en particuliers les littoraux de bas niveaux. La Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue en juin 1992, à Rio de Janeiro, au Brésil, a attiré l'attention internationale sur le cas particulier de ces zones, lorsqu'elle a adopté le Plan d'action 21, un programme d'action pour le développement durable. Le Chapitre 17 du Plan d'action 21, concernant la protection des océans, de tous les types de mers et des littoraux a englobé une partie programmatique

consacrée au développement durable des petits Etats insulaires. Le Plan d'action 21 a appelé également à la convocation d'une conférence mondiale sur le développement durable des PEID.

LA CONFERENCE MONDIALE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PEID: La Conférence Mondiale sur le Développement Durable des PEID, qui s'est tenue à Bridgetown, à la Barbade, du 25 avril au 6 mai 1994, a été établie par la résolution 47/189 de la GA en 1992. Quelques 125 Etats et territoires ont participé à la conférence, dont 46 étaient des petits Etats et territoires insulaires en développement. La Conférence a abouti à l'adoption du Programme d'Action de la Barbade pour le Développement Durable des PEID (PAB), un programme en 14 points, qui détermine les domaines d'intervention prioritaires et qui fait état des mesures spécifiques nécessaires au traitement des difficultés particulières auxquelles les PEID se trouvent confrontés. Les domaines prioritaires nécessitant une action, englobent: les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers, les catastrophes naturelles et environnementales, la gestion des déchets, les ressources côtières et marines, les ressources en eau douce, les ressources en terres, les ressources énergétiques, les ressources touristiques, la biodiversité, les institutions nationales et les capacités administratives, les institutions régionales et la coopération technique, le transport et la communication, la science et la technologie, et le développement des ressources humaines. Le PAB identifie, en outre, plusieurs domaines intersectoriels nécessitant une attention: le renforcement des capacités; le développement institutionnel aux échelons national, régional et international; la

DANS CE NUMERO

Bref Historique de l'Evaluation et de la Mise en Application du PAB pour le Developpement Durable des PEID	1
Compte Rendu de la Réunion Interrégionale	3
Le Débat Général	3
Les Groupes de Discussion	5
Examen de la Déclaration de Nassau et du Papier de Stratégies des PEID	5
La Plénière de Clôture	6
Brève Analyse de la Réunion Interrégionale	10
A Suivre d'ici la CDD-12	12

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Alice Bisiaux <alice@iisd.org>; Lauren Flejzor <lauren@iisd.org>; Prisca Nuengsigkapan <prisna@iisd.org>; Richard Sherman <rsherman@iisd.org> et Hugh Wilkins <hugh@iisd.org>. Edition numérique: Leila Mead <leila@iisd.org>. Version française: Mongi Gadhoun <mongi@iisd.org>. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI, DFAIT et Environnement Canada), l'agence suisse de l'environnement, des forêts et des paysage (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID et DEFRA), le ministère danois des affaires étrangères, et le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)). Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2004, par: le PNUE, le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux, les ministères suédois de l'environnement et des affaires étrangères, le ministère danois des affaires étrangères, Swan International, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le Ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI). La version française est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tous renseignements, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD, à <kimo@iisd.org>, +1-212-644-0217 or 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA.



coopération dans le transfert des technologies écologiquement rationnelles; le commerce et la diversification économique; et les finances. La Conférence a également adopté la Déclaration de la Barbade, une déposition de la volonté politique étayant les accords contenus du PAB. La Commission de Développement Durable (CDD) a été chargée du suivi de la mise en application du PAB.

LA SE-AGNU-19: Cinq ans après la CNUED, la 19^{ème} Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU (SE-AGNU-19), réunie en juin 1997, a traité des questions ayant trait des PEID, dans le cadre de son thème général: "Evaluation et Revue de la Mise en Œuvre du Plan d'Action 21." Dans ce contexte, la Session a requis que la CDD, à sa sixième session en 1998, entreprenne une revue de tous les chapitres et de toutes les questions en suspens dans le PAB. Il a également été décidé qu'une Session Extraordinaire de l'AG, de deux jours, se tiendra en 1999, juste avant sa 54^{ème} session, pour la conduite d'une évaluation intégrale de la mise en œuvre du PAB. La CDD a été requise de servir de Comité préparatoire de cette Session Extraordinaire.

LA SE-AGNU-22: Cinq ans après la Conférence de la Barbade, la 22^{ème} Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU (SE-AGNU-22) s'est réunie en septembre 1999 et a entrepris une revue exhaustive de la mise en œuvre du PAB. La SE-AGNU-22 a adopté le document "Etat des progrès accomplis et initiatives pour la future mise en œuvre du programme d'action pour le développement durable des PEID," qui détermine les six domaines sectoriels nécessitant une attention urgente: les changements climatiques, les catastrophes naturelles et environnementales et la variabilité climatique, les ressources en eau douce, les ressources côtières et marines, l'énergie, et le tourisme. Outre ces domaines, le document de l'évaluation recommande les moyens d'exécution suivants: stratégies de développement durable, renforcement des capacités, mobilisation des ressources et finance, mondialisation et libéralisation du commerce, transfert de technologies écologiquement rationnelles, indice de vulnérabilité, gestion des données, et, coopération internationale et partenariats. La SE-AGNU-22 a également adopté une Déclaration dans laquelle les Etats membres ont, entre autres, réaffirmé les principes du développement durable incarnés dans le Plan d'Action 21, la Déclaration de la Barbade et le PAB, ainsi que leurs engagements en leur faveur.

SOMMET DU MILLENAIRE: En 2000, au Sommet du Millénaire des Nations Unies, qui s'est déroulé au siège de l'ONU à New York, les dirigeants mondiaux ont adopté la Déclaration du Millénaire (A/Res/55/2) et ce faisant, ont pris la résolution de répondre aux besoins particuliers des PEID, à travers la mise en œuvre du PAB et des conclusions de la SE-AGNU-22, "rapidement et intégralement".

LE SMDD: Le Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) s'est réuni du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le Sommet a négocié et adopté deux documents principaux: le Plan de Mise en Application de Johannesburg (PMAJ), qui est un cadre d'action de 11 chapitres, pour la mise en application des engagements pris à la CNUED, et la Déclaration de Johannesburg pour le Développement Durable. Le SMDD a réaffirmé le cas particulier des PEID, et a consacré au développement durable des PEID, un chapitre du PMAJ, qui identifie un ensemble d'actions prioritaires, appelle à une revue exhaustive du PAB en 2004, et requiert de l'AG, à sa 57^{ème} session, de considérer la convocation d'une réunion internationale sur le développement durable des PEID.

Les partenariats/initiatives de développement durable, non négociés, connus également sous l'appellation de Conclusions de Type II, ont constitué un résultat important du SMDD. Plus de 300 partenariats ont été lancés, dont 18 sont axés sur les PEID.

L'AGNU-57: En décembre 2002, la 57^{ème} session de l'AG a adopté la résolution 57/262, qui décide de convoquer une réunion internationale en 2004 consacrée à l'évaluation exhaustive intégrale de la mise en œuvre du PAB, et a accueilli favorablement l'offre du gouvernement mauricien d'abriter la réunion. L'Assemblée Générale a également décidé que la revue devra chercher à renouveler l'engagement politique de tous les pays en faveur, et la focalisation sur, des actions pratiques et pragmatiques pour la suite de la mise en œuvre du PAB, y compris à travers la mobilisation des ressources et l'assistance aux PEID. La résolution a décidé en outre la convocation de réunions préparatoire régionales, ainsi que d'une réunion préparatoire interrégionale, en vue d'entreprendre une évaluation du PAB, aux échelons national, sous-régional et régional. La résolution a requis aussi le renforcement de l'Unité chargée des PEID au sein de la Division des Nations Unies pour le Développement Durable, de manière à lui permettre de pouvoir apporter une assistance dans les préparatifs du processus d'évaluation.

LA CDD-11: A la 11^{ème} session de la CDD, qui s'est déroulée du 28 avril au 9 mai 2003, la Commission a pris une décision concernant les PEID et s'est accordée sur la tenue d'une réunion préparatoire de trois jours, durant la CDD-12. La décision fixe les dates et lieux des réunions préparatoires régionales et de la réunion interrégionales et demande par ailleurs au Secrétaire Général de l'ONU de travailler dans le cadre des ressources disponibles, et d'utiliser, au besoin, des épargnes budgétaires et des contributions volontaires, pour la couverture du processus préparatoire.

LES REUNIONS PREPARATOIRES REGIONALES:

Entre août et octobre 2003, trois réunions préparatoires régionales ont été tenues pour: les PEID de l'océan Pacifique (4-8 août, Apia, Samoa); les PEID des océans Atlantique et Indien, de la Méditerranée et de la Mer de Chine Méridionale (AIMS) (1-5 septembre, Praia, Cap-Vert); et les PEID des Caraïbes (6-10 octobre, Port d'Espagne, Trinité et Tobago). Chacune de ces réunions a travaillé à l'élaboration d'une position régionale pour la Réunion Internationale, et a mis en relief les accomplissements, les principaux problèmes posés, les défis à relever et les opportunités à saisir dans le cadre de la mise en œuvre du PAB, dans chacune des régions.

LES REUNIONS D'EXPERTS: Dans le cadre des préparatifs de la Réunion Internationale, une série de réunions d'experts a été organisée en 2003, en conjonction avec le Programme des Nations Unies pour le Développement. Ces réunions ont traité: du renforcement des capacités dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique (Niue, 7-11 juillet); de la vulnérabilité des PEID et de l'amélioration de la résistance: le rôle du secteur privé, de la société civile et du commerce international dans le développement durable des PEID (République dominicaine, 29 septembre au 3 octobre); de la Gestion des déchets (Cuba, 27 octobre au 1^{er} novembre); et, de la création des capacités en matière de développement durable (3-9 décembre, Fidji).

AGNU-58: En décembre 2003, la 58^{ème} session de l'AG, dans sa résolution 58/213 a décidé que la Réunion Internationale se tiendra du 30 août au 3 septembre 2004, et qu'elle comprendra un segment de haut niveau, dans l'objectif d'entreprendre une évaluation exhaustive intégrale du PAB. La résolution a décidé également, si jugé nécessaire par une réunion préparatoire, de composition non limitée, et financée par des ressources volontaires, la tenue de deux journées de consultations officielles, à Maurice, les 28 et 29 août 2004, pour la facilitation des préparatifs de la Réunion Internationale.

DESIGNATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA REUNION INTERNATIONALE: Le 9 décembre 2003, le Sous-secrétaire Général de l'ONU, Anwarul Chowdhury, a été désigné Secrétaire Général de la Réunion Internationale. Chowdhury est



également le Haut Représentant des Nations Unies, chargé des Pays les Moins Avancés, des Pays Enclavés en Développement et des PEID.

COMPTE RENDU DE LA REUNION INTERREGIONALE

Lundi matin 26 janvier, Marcus Bethel, ministre de la santé et de l'environnement des Bahamas, a souhaité à tous les participants, la bienvenue à la réunion, qui, a-t-il indiqué, finalisera la stratégie mondiale des PEID, forgera les priorités communes, et élaborera le plan définissant les liens des PEID avec la communauté internationale.

Parlant au nom du Président du G-77/Chine, Jamal Nasser Al-Bader, du Qatar, a déclaré que l'évaluation de la mise en œuvre du PAB devrait englober les questions socioéconomiques émergentes, et a affirmé que cette réunion représente une occasion unique, pour les PEID, de créer une nouvelle vision de l'avenir.

José-Antonio Ocampo, Sous-secrétaire Général des Nations Unies, chargé du Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES), a souligné l'importance de la poursuite de l'édification sur les résultats des réunions régionales, et a mis en exergue la valeur de la réalisation des objectifs établis dans le Plan d'action 21, dans le PAB et dans le Plan de Mise en Application de Johannesburg (PMAJ).

Anwarul Chowdhury, Secrétaire Général de la Réunion Internationale, a attiré l'attention sur les questions émergentes, notamment, le VIH/SIDA, l'utilisation des technologies de l'information, l'accès au marché, et les questions de sécurité, et a exhorté les délégués à faire preuve de réalisme et de d'esprit pratique, de manière à permettre la concrétisation du soutien international et de la mise en œuvre.

Rajesh Bhagwan, ministre mauricien de l'environnement et de l'unité chargée du développement national, parlant au nom de l'AOSIS, a souligné l'importance de l'élaboration d'une position commune des PEID, apte à servir de plate-forme pour les négociations de la Réunion Internationale. Il a appelé à des résultats tournés vers l'action, et a identifié le besoin de traiter des nouveaux défis et des questions émergentes.

Børge Brende, Président de la CDD-12 et ministre norvégien de l'environnement, a déclaré que la Réunion Internationale doit créer une nouvelle plate-forme pour les PEID et la communauté internationale. Il a précisé que le processus doit fournir une inspiration à l'action internationale, engendrer davantage de volonté politique, et déterminer un ensemble clair de priorités.

Julian Hunte, Président de la 58^{ème} session de l'assemblée générale de l'ONU et ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de Sainte Lucie, a déclaré que la réunion doit donner une nouvelle dynamique au développement durable des PEID, ce qui ne peut être fait que si les participants présentent des études précises des questions prioritaires. Il a affirmé que l'action, aux échelons national et régional, est importante, mais qu'elle reste, à elle seule, insuffisante pour résoudre les questions cruciales, comme celles de l'accès aux marchés, des catastrophes naturelles et du VIH/SIDA.

Dans sa déclaration-thème, Perry Christie, Premier Ministre des Bahamas, a indiqué que les exigences en compétition inscrites à l'ordre du jour politique, requièrent un équilibrage des priorités, et qu'une attention particulière doit être accordée à l'accroissement des capacités des PEID pour l'amélioration de la gouvernance.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont élu, par acclamation, Marcus Bethel (Bahamas), Président de la Réunion, et un Bureau ayant pour membres, Belize, Maurice et Tuvalu. Un comité de rédaction, chargé d'élaborer le projet de Stratégie pour la Suite de la Mise en Œuvre du PAB, a également été élu par acclamation. Les délégués ont, ensuite, adopté l'ordre du jour provisoire.

Au cours de cette réunion de cinq jours, les participants ont entendu les déclarations des ministres et autres chefs de délégation, des représentants des Etats observateurs et des organisations, données durant une session consacrée au débat général. Les Participants ont également engagé six groupes de discussions et ont entendu lecture de rapports émanant du Forum des Jeunes et de la société civile. Les projets de texte de la Déclaration Politique et de la Stratégie pour la Suite de la Mise en Application du PAB ont été examinés dans le comité de rédaction, les consultations ministérielles informelles et la plénière. La réunion a clôturé ses travaux, vendredi après-midi, avec l'approbation de la Déclaration de Nassau et du Papier de la Stratégie de l'AOSIS pour la Suite de la Mise en Application du PAB, qui seront transmis au G-77/Chine, avant la réunion intergouvernementale préparatoire à la CDD-12. Le rapport suivant présente les débats qui ont eu lieu durant la Réunion Interrégionale, et résume les documents produits.

LE DEBAT GENERAL

Au cours du Débat Général, plusieurs PEID ont réaffirmé leur engagement à poursuivre le développement durable dans le cadre du PAB. Les déclarations se sont focalisées sur les recommandations ayant trait aux résultats des Réunions Interrégionales et de la Réunion Internationale, aux sujets traités dans le PAB, et aux défis nouveaux et émergents. Plusieurs intervenants ont également identifié la pauvreté, comme étant un obstacle majeur entravant le développement durable.

Au sujet des résultats de la réunion, Maurice a déclaré que le projet de texte de la Stratégie de l'AOSIS devrait rendre compte de manière claire des engagements des PEID en faveur du développement durable, aux fins de susciter l'aide internationale. Les Etats-Unis, les Iles Vierges et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) ont souligné que le projet de Stratégie devrait se focaliser sur la mise en application du PAB. Les organisations de la société civile ont appelé les gouvernements à intégrer des objectifs et des mesures assortis d'un échéancier, dans le projet de Stratégie de l'AOSIS et ont souligné la nécessité de s'assurer d'une participation pleine et active de la société civile, à la Réunion Internationale. L'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a appelé à l'insertion d'une référence explicite aux questions agricoles, dans les documents produits par la réunion. Belize et Tuvalu, intervenant au nom de l'Instance des Iles du Pacifique, ont déclaré que la Réunion Internationale devrait se focaliser sur les nouveaux partenariats. L'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et Tonga ont suggéré que les conclusions de la Réunion Internationale devraient être coordonnées et intégrées dans les activités des agences pertinentes des Nations Unies.

Au sujet des changements climatiques, plusieurs intervenants ont mis l'accent sur les défis posés aux PEID, par les changements climatiques. La Barbade et d'autres pays, ont appelé à la ratification du Traité de Kyoto. Le délégué des Comores a appelé à l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées. Kiribati a décrit les conséquences économiques et sociales de l'élévation du niveau des mers et des changements climatiques, soulignant que ces effets sont exacerbés par la dégradation environnementale et la croissance démographique. L'Islande a déclaré que l'environnement de l'Arctique est un indicateur de l'évolution climatique. Notant que les PEID sont des partenaires clés dans son programme de lutte contre les changements climatiques, l'Irlande, au nom de l'UE, a souligné l'importance du Traité de Kyoto et du développement de l'énergie renouvelable.

Plusieurs orateurs ont mis en relief la dépendance des PEID par rapport aux ressources côtières et marines et un certain nombre d'entre eux ont souligné la nécessité, pour les PEID, de capitaliser sur ces ressources. Le représentant des Bahamas a mis en exergue l'importance de l'élaboration et de la mise en application de législations pour la protection des ressources marines et de l'octroi d'une priorité à la gestion des zones côtières. Le délégué des Seychelles a



fait part de ses réserves quant à la destruction des récifs coralliens et quant aux pêches illégales, non documentées et irrégulières. Madagascar a souligné l'importance de la gestion rationnelle des ressources marines. La République dominicaine a souligné le besoin d'interdire le passage des navires transportant des substances toxiques ou radioactives, à travers les eaux des PEID. L'Islande a souligné la dépendance des PEID à l'égard des ressources marines et la nécessité d'améliorer les évaluations des ressources océaniques, l'établissement des rapports et la gestion. Le Mécanisme des Pêches Régionales des Caraïbes a encouragé les gouvernements à accroître les capacités nécessaires à la gestion durable des océans et des pêches. Au sujet des catastrophes environnementales naturelles, un certain nombre de PEID du Pacifique, avec d'autres, ont attiré l'attention sur la vulnérabilité des PEID. Le délégué des Seychelles a appelé à l'élaboration de systèmes d'alerte précoce, de plans de gestion des catastrophes, et des schémas d'assurance et de réassurance. La Fédération Internationale des Sociétés de Croix rouge et du Croissant Rouge a souligné le besoin de traiter les causes de la vulnérabilité et d'intégrer des stratégies de réduction des risques dans le cadre de la planification du développement. L'OMM a déclaré qu'elle continuera d'aider les PEID à faire face aux catastrophes naturelles et à créer des capacités dans le domaine de la gestion des catastrophes.

Au sujet des ressources, le Forum des Nations Unies pour les Forêts (FNUF) a plaidé pour la mise en application des programmes forestiers nationaux, et a encouragé la participation des PEID dans l'évaluation de l'arrangement international sur les forêts, qui sera entreprise par le FNUF en 2005. MADAGASCAR a souligné l'importance de la gestion rationnelle des ressources marines, de la protection de la biodiversité, et de l'amélioration de l'infrastructure des transports.

Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de passer aux sources d'énergie renouvelable et de capitaliser sur les possibilités qu'elles offrent. L'Allemagne et l'Islande ont souligné le besoin de promouvoir et de mettre en œuvre des initiatives favorisant l'énergie renouvelable. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a déclaré que l'Etat actuel du transfert des technologies et de l'aide fournie des institutions financières, décourage l'utilisation de l'énergie renouvelable. L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a plaidé pour un déploiement des technologies utiles à la promotion de l'efficacité énergétique.

Au sujet des ressources de la biodiversité, le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a informé les participants qu'il lancera un programme de travail sur la biodiversité des Iles. La Conservation de la Nature a annoncé l'établissement d'un partenariat avec le Fonds Mondial pour la Conservation de la Nature (WWF), les gouvernements et diverses organisations de la société civile, axé sur le soutien de la biodiversité marine et les moyens d'existence viables.

Au sujet du classement graduel des PEID les Moins Avancés (PMA), le Cap-Vert a appelé au traitement des défis auxquels ces pays se trouvent confrontés, et à l'application de l'indice de vulnérabilité économique pour déterminer la situation de PMA des PEID. Samoa a déclaré que les PMA qui ne répondent pas aux critères de base de la vulnérabilité économique, ne devraient pas recevoir un statut de PMA. Le délégué des Maldives, avec d'autres pays, a souligné la nécessité de traiter la vulnérabilité des PEID.

Au sujet du commerce, la Guyane a déclaré que la mondialisation a augmenté les difficultés auxquelles les PEID sont confrontés et, avec la République dominicaine, a appelé à l'élimination des subventions agricoles et des barrières posées à l'export des produits des PEID. Le délégué de Saint-Vincent et Grenadines a décrit les conséquences économiques et sociales des barrières commerciales entravant les exportations des PEID. La Dominique et d'autres ont appelé à un traitement préférentiel et différencié. L'Australie a souligné le besoin de conclure le Round de Doha et d'améliorer la participation des PEID dans ce processus. Le délégué des Etats-

Unis a souligné l'importance de la progression du Round de Doha et de la valeur des partenariats avec le secteur privé pour l'avancement du développement durable. La Nouvelle Zélande a déclaré que la Réunion Internationale devrait mettre l'accent sur l'importance accordée à un résultat réussi du Round de Doha, en particulier dans l'élimination des politiques qui faussent le marché, appliquée dans le secteur agricole. Les Emirats Arabes Unis et Maurice ont appelé à des efforts visant à renforcer les préférences commerciales des PEID. CARICOM a déclaré que le non-respect des réglementations aériennes et maritimes peut avoir un impact défavorable sur le commerce des PEID. Le Secrétariat du Commonwealth a informé les participants qu'il s'est penché sur les difficultés posées aux PEID, comme l'absence de participation dans les négociations sur le commerce.

Au sujet du renforcement soutenu des capacités et de l'éducation en matière de développement durable, Kiribati, avec d'autres, a souligné l'importance de l'éducation et de la formation dans la réalisation du développement durable. La Grenade a souligné la nécessité de promouvoir le capital humain, et d'améliorer l'investissement dans l'éducation et dans la recherche et développement. Le PNUE a présenté un rapport sur ses programmes visant à aider les PEID des océans Atlantique et Indien, de la Méditerranée et de la Mer de Chine Méridionale et les PEID africains, et sur l'élaboration d'une proposition de programme des PEID des Caraïbes.

Au sujet de l'instauration d'environnements favorables, Haïti a mis en relief le lien entre la faiblesse de la gouvernance et la détérioration accélérée de l'environnement. Samoa a souligné l'importance de créer des institutions solides, de s'assurer d'une utilisation efficace des ressources, et d'accroître les programmes de renforcement des capacités. La Jamaïque a mis en exergue la contribution importante apportée par les Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD), à l'éradication de la pauvreté. Le représentant des Iles Salomon a déclaré que la stratégie de réforme économique nationale formulée avec les donateurs, a aidé à établir l'ordre civil et à traiter les objectifs. Le Surinam a mis l'accent sur le besoin d'un renforcement institutionnel, pour améliorer les capacités de résistance des PEID.

Au sujet de la santé, la Guyane, Tuvalu et l'Organisation pan-américaine de la santé / Organisation Mondiale de la Santé ont déclaré accorder la priorité au traitement du VIH/SIDA. Le délégué de Saint-Kitts et Nevis a expliqué comment le VIH/SIDA a posé des obstacles pour le développement durable, précisant que les femmes en sont affectées de manière disproportionnée et que des ressources limitées sont allouées au traitement du problème.

Au sujet de la mise en œuvre, la Barbade a appelé à l'établissement d'une organisation régionale des PEID pour la mise en œuvre dans la région des Caraïbes. Palau a appelé à davantage de mesures de mise en œuvre, traitant de la bonne gouvernance, de la croissance démographique et, avec Maurice, Nauru et la Papouasie Nouvelle Guinée, a souligné la nécessité de moyens d'exécution concrets. Les représentants de Trinidad et Tobago et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ECLAC) ont attiré l'attention sur l'intégration inadéquate du PAB dans les processus de planification nationale et régionale et ont encouragé une implication plus importante de la société civile. Cuba et Tuvalu ont souligné l'importance de l'intégration et de la coopération entre les PEID. Le Canada a recommandé aux PEID d'accroître la mise en commun des capacités techniques intra-régionales et d'établir des centres régionaux.

Au sujet de l'accès à l'aide financière, plusieurs PEID ont fait état d'un déclin des niveaux de l'aide publique au développement (APD) et ont encouragé la fourniture de ressources nouvelles et supplémentaires. Haïti a appelé à davantage de ressources financières pour la lutte contre la pauvreté. Le PNUE a déclaré qu'il entend établir un guichet pour les PEID, au sein du service des petites subventions. Le Fonds Mondial pour l'Environnement



(FEM) a informé les participants de son Initiative pour le Renforcement des Capacités, et a indiqué qu'il a financé nombre de projets, s'élevant à 507 millions de dollars, pour aider les PEID à faire face aux défis environnementaux qui affectent le développement économique et social.

Au sujet du suivi et de l'évaluation, Sainte-Lucie a plaidé pour la poursuite du traitement des problèmes posés aux PEID, à travers l'Unité chargée des PEID au sein du Département des Nations Unies, chargé des Affaires Economiques et Sociales (DAES), et Maurice a souligné le besoin de restructurer l'Unité.

Vendredi matin, la Plénière a entendu des rapports émanant du Forum des Jeunes des Bahamas, tenu les 28 et 29 janvier, et des consultations de la société civile, menées tout le long de la semaine. Le porte-parole du Forum des Jeunes des Bahamas a présenté la déclaration de leur réunion. La déclaration met en relief le rôle des jeunes dans le développement durable, et souligne la nécessité de mesures traitant, entre autres: de l'éducation, de l'écotourisme, de la sensibilisation environnementale, des services sanitaires, de la gestion des déchets, et de la protection et de la promotion de la culture et des industries culturelles.

Un représentant de la société civile a présenté les conclusions des discussions de la société civile. Il a mis l'accent sur la nécessité de faciliter une participation maximale de la société civile dans les réunions internationales, en particulier les femmes, les jeunes, les agriculteurs et les populations autochtones. S'agissant du projet de Déclaration Politique et de la Stratégie de l'AOSIS, il a appelé à une reconnaissance accrue, dans les documents, de la nécessité d'une agriculture viable, d'une coordination entre les donateurs, de partenariats avec la société civile, de mécanismes de coordination régionale, et d'un suivi et d'une évaluation. Il a accueilli favorablement les références à l'évaluation de l'égalité des sexes et à l'élaboration des indicateurs de développement durable, et a informé la réunion du lancement du fonds pour la durabilité de la société civile.

LES GROUPES DE DISCUSSIONS

Les participants ont pris part, au cours de la semaine, à six groupes de discussions, portant sur:

- les nouveaux défis et les thèmes émergents: intégration des impératifs du développement humain et social;
- la mise en œuvre des SNDD;
- l'amélioration de compétitivité: le commerce, les finances, l'entrepreneuriat et les partenariats;
- la diversité culturelle, le développement des industries culturelles et la promotion des jeunes;
- le cheminement vers des sociétés de l'information: le renforcement des capacités pour une application plus efficace des sciences et technologies dans les PEID; et
- le renforcement de la résistance: les stratégies pour vaincre les risques, les incertitudes et la vulnérabilité dans les PEID.

Mercredi après-midi, les délégués se sont engagés dans une brève session de conclusion, au cours de laquelle les participants ont mis en relief les questions ayant trait aux différents thèmes du groupe de discussion et ont déterminé les priorités pour les résultats de la réunion. Ces discussions sont décrites en détail dans les comptes rendus quotidiens du *Bulletin des Négociations de la Terre*, disponibles en ligne au:

<http://www.iisd.ca/sids/bpoa10/bahamasprep/>

EXAMEN DE LA DECLARATION DE NASSAU ET DU PAPIER DE LA STRATEGIE DE L'AOSIS CONCERNANT LA SUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAB

L'élaboration de la Déclaration de Nassau et du Papier de la Stratégie de l'AOSIS concernant la Suite de la Mise en Œuvre du PAB, a été entreprise par le comité de rédaction restreint élu lundi. Ce comité de rédaction comprenait: la Barbade, Belize et Cuba, représentant la région des Caraïbes; le Cap-Vert, Maurice et les Seychelles, représentant la région des océans Atlantique et Indien,

de la Méditerranée et de la Mer de Chine Méridionale; et Kiribati, Papouasie Nouvelle Guinée et Tuvalu, représentant la région du Pacifique. Présidé par René Nunez (Belize), le comité de rédaction s'est réuni au quotidien, pour finaliser le projet de Déclaration Politique et la Stratégie de l'AOSIS pour la Mise en Œuvre du PAB, qui était basée sur les Rapports de Synthèse Régionaux, suit les chapitres figurant dans le PAB, et identifie les thèmes nouveaux et émergents, depuis 1994. Après la clôture de ses travaux, jeudi matin, le comité de rédaction a présenté les projets de documents, à la consultation ministérielle informelle de l'AOSIS, impliquant des ministres et les chefs de délégation des PEID, qui s'est déroulée jeudi après-midi, pour examiner et apporter des contributions aux projets de documents. Le comité de rédaction a repris ses travaux, avec pour mandat, l'intégration des réserves et des préoccupations exprimées par les ministres et les a conclue par une révision de texte, jeudi soir. Au cours de la plénière finale, vendredi matin, les Etats membres de l'AOSIS ont procédé à l'examen et à l'adoption des documents de conclusion de la réunion, la Déclaration de Nassau et le Papier de la Stratégie de l'AOSIS.

Au cours de la plénière finale, le débat s'est focalisé sur l'éclaircissement des éléments de la Déclaration et du Papier de Stratégie.

Le projet de déclaration a été introduit à la plénière, vendredi, par le Président de l'AOSIS Jagdish Koonjul (Maurice). Au sujet de la désignation de l'intitulé de la déclaration de la réunion, le délégué de Saint-Kitts et Nevis, appuyé par CARICOM et Maurice, a proposé et les délégués ont accepté de l'appeler "Déclaration de Nassau."

Au sujet du projet de Stratégie de l'AOSIS, les délégués ont adopté le texte, moyennant quelques amendements mineurs dans l'introduction et dans les chapitres consacrés aux changements climatiques et à l'élévation de la mer, aux catastrophes naturelles et environnementales, aux ressources côtières et marines, aux ressources en eau douce, aux ressources édaphiques, ressources énergétiques, aux ressources touristiques, aux ressources de la biodiversité, au transport et communication, à la science et technologie, à la mondialisation et à la libéralisation du commerce, au renforcement des capacités dans le domaine du développement durable, aux modes durables de consommation et de production, à la création d'environnements nationaux favorables, à la santé, la gestion de l'information et à l'information au service de la prise de décisions, à la culture, à la mise en œuvre, à l'accès aux ressources financières, et au suivi et à l'évaluation. Concernant ces chapitres, des propositions émanant des délégations de l'AOSIS et de la société civile ont été avancées et adoptées sur:

- la reconnaissance de la vulnérabilité grandissante des PEID et l'octroi d'une priorité à l'adaptation aux changements climatiques (Tonga);
- le renforcement des cadres nationaux consacrés à la réduction des catastrophes (Samoa);
- la requête d'une aide internationale pour les PEID, pour la mise en place de mécanismes de gestion des pêcheries nationales (Tuvalu), et pour le renforcement de la gestion durable et responsable des pêcheries (Belize et la FAO);
- la mise en relief de la nécessité d'un soutien international en faveur de l'accès à l'eau salubre, la fourniture de l'assainissement et la promotion de l'hygiène (Saint-Vincent et Grenadines et la Jamaïque);
- la diversification des économies et des marchés et la création d'environnements favorables à l'intensification et à la diversification agricole, l'aplanissement des contraintes entravant la production, et l'amélioration de la transformation alimentaire, le marketing et la qualité (Guyane);
- l'adresse d'une requête à la communauté internationale, de renforcer les régimes fonciers et les systèmes de gestion, (Iles Cook);
- la recherche d'une aide internationale pour l'élaboration et la



mise en œuvre de plans d'action visant la réduction de la déforestation et la promotion de la gestion forestière durable (Guyane);

- l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité de la production agricole (Tonga et la société civile);
- la mise en place et le renforcement des partenariats pour la gestion forestière durable (société civile);
- la requête d'un soutien international pour la mise en place de mécanismes d'échanges régionaux pour les technologies particulières aux PEID (Maurice);
- la reconnaissance des conséquences de la libéralisation et de l'érosion des préférences commerciales, sur la stabilité sociale, l'éducation et la santé (OMS);
- l'octroi d'une plus grande attention aux dimensions environnementales du commerce et au besoin de poursuivre l'examen des implications commerciales des accords environnementaux multilatéraux (AEM) (société civile);
- la promotion du développement des médecines traditionnelles, y compris les plantes médicinales (société civile);
- la reconnaissance de l'importance de l'identité culturelle et de son rôle dans l'avancement du développement durable (Cuba);
- la facilitation d'une plus grande participation de la société civile dans toutes les initiatives de développement (Sainte-Lucie); et
- l'utilisation de mécanismes de financement innovants tels que le recyclage de la dette, le Mécanisme pour un Développement Propre, et les micro-financements (société civile).

Des débats de fond autour de la gestion des déchets et autour du déclassement des PEID PMA, ont également eu lieu. S'agissant de la gestion des déchets, les discussions se sont focalisées sur le texte consacré à la question du transport des matériaux radioactifs dans et à travers les eaux territoriales des PEID. Le Président Bethel a attiré l'attention sur deux propositions, l'une, appelant à la cessation de ce transport, appuyée par les PEID des Caraïbes, et l'autre, encourageant la poursuite du dialogue au sein de l'Organisation Maritime Internationale autour de ce sujet, appuyée par les PEID du Pacifique. Au terme du débat, les délégués se sont accordés sur une suggestion de compromis, avancée par le Président de l'AOSIS, Koonjul, d'intégrer les deux propositions, reconnaissant la nécessité à la fois de la cessation et du dialogue.

Au sujet du déclassement de cas de traitement particuliers et préférentiels, plusieurs PMA PEID, dont le Cap-Vert, Samoa et Kiribati, ont recommandé l'insertion d'une référence à la vulnérabilité des PEID PMA et au fait qu'aucun processus de transition n'est en place pour les pays déclassés de leur statut de PMA. Le CARICOM et plusieurs États des Caraïbes, dont la Barbade et Saint-Kitts et Nevis, ont fait objection à l'insertion de références aux PMA, soulignant que le problème s'applique à diverses formes de déclassement, par delà celles ayant trait uniquement les PMA. Ils ont également encouragé l'adoption d'un texte consacré au déclassement des PEID non-PMA, de l'accès aux ressources concessionnaires. Après des consultations informelles, les délégués se sont accordés sur un nouveau libellé exprimant des réserves quant au déclassement des PEID PMA et non PMA, et soulignant que toutes les discussions autour des déclassements futurs devraient être maintenues en suspens.

LA PLENIERE DE CLOTURE

Dans sa déclaration de clôture, le Secrétaire Général de la Réunion Internationale, Anwarul Chowdhury, a fait part de son espoir de voir le résultat de la Réunion Interrégionale contribuer à l'avancement des espoirs et des aspirations des PEID, à Maurice et au-delà, et apporter une évolution des conditions de vie des êtres humains qui vivent dans les PEID. Il a également noté l'opportunité offerte à la Réunion Internationale de devenir un événement qui fera date, dans les efforts de développement des PEID, et a affirmé

que les Nations Unies se tiennent, comme un partenaire authentique, aux côtés des PEID, dans leurs efforts en matière de développement durable. Après l'examen de la Déclaration de Nassau et du Papier de Stratégie de l'AOSIS, vendredi, les États membres de l'AOSIS, ont adopté ces documents. Plusieurs États observateurs en ensuite présenté des déclarations. Le Canada, l'UE, les États-Unis et l'Australie, parlant aussi au nom de la Nouvelle Zélande, ont déclaré qu'ils ne sont pas en position de commenter sur les documents de la réunion, mais qu'ils se félicitent de l'occasion de participer à la réunion, à titre d'observateurs. Ils ont souligné leur engagement en faveur du processus d'évaluation du PAB et leur participation à la réunion préparatoire de trois jours, qui se tiendra à New York au mois d'avril, et ont exprimé leur appui à réussite de la Réunion Internationale.

Clôturant les travaux, le Président Bethel a remercié les participants pour la contribution constructive apportée à la réunion, et a souligné que les objectifs de la réunion ont été réalisés. Il a indiqué que les États membres de l'AOSIS ont accompli des progrès importants durant la réunion, pour susciter l'engagement interrégional des PEID en faveur du développement durable et a fait observer leur sens d'unité et de leur vision commune. Il a clôturé la réunion à 14h20.

LA DECLARATION DE NASSAU

Dans la Déclaration de Nassau, qui comprend 14 paragraphes, les PEID réaffirment la validité du PAB en tant que cadre fondamental régissant le développement durable des PEID, ainsi que leur engagement en faveur des objectifs établis dans les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et dans le PMAJ. Reconnaisant qu'ils ont accompli quelques progrès dans la mise en œuvre du PAB, la Déclaration exprime les préoccupations des PEID quant au déclin de leur performance économique depuis 1994 et à leur incapacité de participer de manière effective aux négociations multilatérales sur le commerce. A cet effet, la Déclaration appelle l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à reconnaître le cas particulier des PEID. Les PEID reconnaissent l'importance de l'établissement, au sein de l'AOSIS, d'une structure chargée d'améliorer le profil des PEID dans les affaires mondiales et de parachever, d'ici le Sommet de l'AOSIS prévu durant la Réunion Internationale, l'évaluation de l'accord institutionnel conclue pour le renforcement de l'AOSIS et de son rôle dans la mise en œuvre et dans le suivi de la Stratégie.

LA STRATEGIE DE L'AOSIS POUR LA SUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAB

INTRODUCTION: l'introduction stipule que le PAB constitue le plan à suivre dans le traitement du développement durable dans les PEID et que les PEID ont fait montre de leur engagement en faveur du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Les PEID reconnaissent que la bonne gouvernance est nécessaire pour la réalisation du développement durable, et notent le besoin de davantage de soutien pour le traitement des questions de sécurité, y compris le VIH/SIDA, le commerce de la drogue et des armes légères, et la sécurité alimentaire et l'eau. L'introduction appelle à l'amélioration de la transparence et du caractère inclusif du système économique financier international, met en exergue la coopération Sud-Sud dans les domaines stratégiques, et reconnaît l'importance de la culture, des jeunes et de l'égalité des sexes, pour le développement durable. Les PEID reconnaissent également le rôle du DAES et de l'Office du Haut Représentant pour les Pays les Moins Avancés, les Pays en Développement Enclavés et les PEID, dans le processus préparatoire et dans la mobilisation du soutien international et des ressources pour, et le suivi, des résultats de la Réunion Internationale.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ELEVATION DU NIVEAU DES MERS: Ce chapitre reconnaît les effets défavorables des changements climatiques sur le développement



durable, les moyens de vivre et l'existence des PEID. Les PEID ont mis en relief les mesures que la communauté internationale devraient prendre:

- mettre en application de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC);
- s'assurer de l'entrée en vigueur du Traité de Kyoto;
- réduire les rejets domestiques de gaz à effets de serre;
- soutenir les PEID dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de lutte contre les changements climatiques; et
- lever les barrières entravant le transfert des technologies.

Les PEID encouragent également la communauté internationale à fournir un soutien financier et technique, en particulier à travers le FEM, et appelle à l'élargissement et au renforcement des mécanismes de coordination régionale et nationale en utilisant l'assistance fournie par les banques de développement régional et autres institutions financières.

LES CATASTROPHES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES: Ce chapitre souligne la vulnérabilité particulière des PEID face aux catastrophes naturelles. Les PEID appellent, entre autres, à la prise des mesures suivantes par la communauté internationale:

- renforcer la Stratégie Internationale pour la Réduction des Catastrophes en tant que cadre pour le traitement de l'atténuation des catastrophes;
- intégrer la gestion des risques dans le processus de planification nationale;
- utiliser les opportunités offertes par les conférences internationales pour établir des mécanismes tels que des arrangements appropriés d'assurance et de ré-assurance; et
- établir un fonds international.

GESTION DES DECHETS: Ce chapitre reconnaît que la plupart des PEID ont accompli des progrès insuffisants dans la planification et dans la mise en application des politiques de gestion, et met en relief les préoccupations concernant: le transport de matériaux radioactifs, les débris maritimes et les eaux de ballast, et les épaves marines de la seconde guerre mondiale. Les PEID appellent aux actions suivantes:

- la communauté internationale devrait fournir aux PEID, un soutien pour la mise au point, le transfert et la mise en œuvre des technologies appropriées;
- le contrôle du transit transfrontalier des déchets dangereux devrait être renforcé;
- la communauté internationale devrait aider les PEID: à mettre en place des institutions et des systèmes de gestion des déchets; à établir un fonds fiduciaire national pour l'environnement; et, à promouvoir le recyclage et à utiliser les déchets comme une ressource;
- la quantité des déchets déchargés en mer devrait être réduite à travers la coopération régionale;
- l'Organisation Maritime Internationale (OMI) devrait accélérer le processus de conclusion de la convention sur les eaux de ballast;
- les Etats ayant des navires coulés dans les eaux territoriales des PEID durant la seconde guerre mondiale, devraient reconnaître leur responsabilité;
- les PEID, avec le soutien du PNUE, devraient mettre en œuvre le Programme d'action mondial pour la Protection de l'Environnement Marin des Activités Terrestres; et
- la cessation du transport des matériaux radioactifs dans les régions des PEID, au moyen d'un dialogue permanent, notamment à travers l'OMI, avec les Etats transporteurs, devrait être concrétisée.

LES RESSOURCES COTIERES ET MARINES: Ce chapitre reconnaît le lien entre les PEID et les océans, leur dépendance des ressources marines et la nécessité d'impulser la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM). Les PEID appellent:

- à l'établissement d'un mécanisme de financement pour aider les PEID dans leur mise en œuvre de la CNUDM;
- la communauté internationale, à aider les PEID dans le domaine de la gestion régionale des pêcheries, du suivi et de la collecte des données concernant les stocks halieutiques;
- les Etats pratiquant les grandes lignes, à soutenir les PEID dans la mise en place d'une gestion durable et équitable des ressources;
- les PEID, avec l'aide d'autres Etats et l'utilisation des mécanismes régionaux, à adopter les outils de la gestion intégrée; et
- les partenaires du développement régionaux et internationaux pertinents, à soutenir les PEID dans l'élaboration et la mise en application des initiatives régionales.

LES RESSOURCES EN EAU: Ce chapitre fait état des défis auxquels les PEID sont confrontés dans la gestion de l'eau et dans l'accès à cette ressource, et met en exergue l'accord conclu par les PEID d'appeler la communauté internationale à soutenir la coopération PEID-PEID et à fournir une assistance pour la création des capacités nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes axés sur l'eau et l'assainissement et la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau. Les PEID demandent également aux institutions financières internationales, régionales et du secteur privé, d'apporter leur assistance dans la réalisation de l'objectif de la Déclaration du Millénaire, de réduire la proportion des êtres humains ne disposant pas d'accès durable à l'eau potable salubre, d'ici 2015, et demande à l'OMM, appuyée par la communauté internationale, de poursuivre les actions de mise en application du renforcement des capacités nationales.

LES RESSOURCES EDAPHIQUES: Ce chapitre reconnaît les pressions grandissantes sur les ressources édaphiques et énonce l'accord conclu par les PEID, d'appeler la communauté internationale à aider les PEID: dans la création des capacités nécessaires à répondre aux diverses exigences de l'OMC et autres exigences internationales; dans le renforcement des régimes fonciers et des systèmes de gestion; et dans le passage d'une production agricole primaire à une production tertiaire. Au sujet de la Stratégie, les PEID sont encouragés à présenter des requêtes de financement axées sur la lutte contre la Désertification et la Convention sur la Diversité Biologique, à travers le FEM, et demandent au FEM de faciliter l'accès des PEID aux ressources financières et techniques du FEM réservées au traitement de la dégradation des sols. Les PEID demandent:

- à la communauté internationale, d'aider les PEID dans la création d'un environnement favorable à l'intensification et à la diversification agricole, à la suppression des contraintes posées à la production, et à l'amélioration de la transformation alimentaire, du marketing et de la qualité;
- un soutien pratique du système des Nations Unies, pour améliorer l'efficacité et la durabilité de la production agricole et de s'assurer de la sécurité alimentaire, et recommandent l'octroi, par les ministres de l'agriculture des PEID, d'une priorité aux actions visant à améliorer la contribution de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dans les politiques de développement durable des PEID;
- à la communauté internationale, d'aider les PEID: à faciliter la mise en place de la législation devant régir l'exploitation durable et le reboisement des forêts, et accroître la participation des parties prenantes dans tout ce qui touche aux ressources forestières, à sauvegarder les droits des propriétaires des ressources, à mettre en place et à renforcer les



partenariats axés sur la gestion forestière durable, et à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action visant à réduire la déforestation et à promouvoir la gestion forestière durable; et

- une aide internationale pour la création des capacités des PEID dans les domaines de la législation et de la négociation des projets axés sur le secteur des minerais, et pour: établir des schémas de compensation justes et transparents, des pertes de ressources naturelles dues aux activités minières, à la fois en termes monétaires et non-monétaires, légiférer et gérer les cadres nationaux des politiques minières et les plans de gestion environnementale, faciliter les capacités institutionnelles à traiter des questions minières, et élaborer des bases de données régionales concernant les minerais, et déterminer et évaluer les ressources minières et les ressources globales.

LES RESSOURCES ENERGETIQUES: Ce chapitre reconnaît le rôle important des ressources énergétiques dans le soutien du développement durable des PEID. Parmi les actions décrites, les PEID appellent la communauté internationale à soutenir l'élaboration d'évaluations exhaustives des ressources énergétiques et des utilisations actuelles et futures, et, avec le soutien des banques de développement régionales, à aider les PEID dans la détermination, l'élaboration et la mise en application de technologies d'énergie renouvelable, abordables et adaptables. Les PEID appellent également à un soutien de la part de la communauté internationale, pour la mise en œuvre de l'objectif du PMAJ, consistant à renforcer, d'ici 2004, les efforts en cours et nouveaux, fournis dans le domaine de l'approvisionnement et des services énergétiques, à soutenir la coopération PEID-PEID, et à renforcer, de manière importante, le Fonds des Nations Unies pour l'Energie Renouvelable.

LES RESSOURCES TOURISTIQUES: Ce chapitre reconnaît le rôle important du tourisme dans la contribution à la croissance économique des PEID et souligne le besoin de trouver un équilibre entre le développement touristique et celui des autres secteurs économiques. Les PEID appellent les organisations touristiques régionales et internationales à fournir des ressources pour: s'assurer que le développement touristique et la gestion sociale et environnementale soient mutuellement favorables; faciliter la conception et/ou l'affinement des lignes directrices et des meilleures pratiques; et élaborer et mettre en œuvre des plans de développement touristique durables.

LES RESSOURCES DE LA BIODIVERSITE: Ce chapitre note que plusieurs PEID ont ratifié la CDB et le Protocole de Cartagena pour la prévention des risques biotechnologiques. Les PEID appellent à un soutien financier et technique, à travers le FEM, ainsi qu'à des sources de financement nouvelles et prévisibles, tel que l'établissement d'un Fonds Fiduciaire National sur la Biodiversité. Parmi d'autres actions, les PEID demandent également que la communauté internationale aide les PEID à:

- mettre en place des partenariats effectifs;
- traiter la biodiversité des îles dans le cadre de la CDB;
- s'assurer que les lignes directrices devant encadrer le tourisme, tiennent compte des identités culturelles particulières des PEID;
- soutenir la mise en application d'un programme de travail solide sur les aires protégées;
- contrôler les voies d'entrée potentielles des espèces exotiques envahissantes, dans les PEID;
- promouvoir une utilisation juste et équitable des ressources génétiques;
- renforcer les capacités nécessaires à la promotion de la coopération PEID-PEID dans le domaine des ressources de la biodiversité;
- établir des régulations pour la prévention et le découragement de la bio-piraterie;
- mettre en place des services de recherches en biodiversité, à

l'échelon national et régional dans les PEID; et

- soutenir l'élaboration et la mise en application de cadres nationaux nécessaires à la prévention des risques biotechnologiques.

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS: Ce chapitre reconnaît que les questions de transport et communications ont divergé depuis l'adoption du PAB et considère ces questions séparément. Il examine la situation des PEID dans le domaine de la libéralisation des télécommunications, de l'amélioration des moyens et des services de transport international et domestique, de l'accès aux technologies d'information et de communication (TIC) et de la participation dans les arrangements régionaux en matière de transport. Les PEID appellent leurs partenaires du domaine du développement, à fournir un soutien financier et technique pour la gestion des ports et des aéroports dans les PEID, notamment la satisfaction des conditions de sécurité.

Les organisations internationales et régionales sont requises d'appuyer l'amélioration des politiques de transport terrestre et maritime des PEID. En outre, la communauté internationale, et en particulier l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'UNESCO et d'autres organisations, sont sollicitées d'aider à combler le fossé numérique, d'ouvrir l'accès aux TIC, d'aider au développement des aptitudes, et de maintenir l'accès aux solutions à faible recours des technologies de communication. Les PEID y sont également appelés à poursuivre la libéralisation de leurs secteurs de télécommunications, ce qui nécessite la mise en place de cadres nationaux régulation des communications, à la fois, appropriés et adéquats.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE: Ce chapitre reconnaît le rôle crucial que les sciences et technologies jouent dans le développement durable, et le soutien dont certains PEID ont encore besoin dans ce domaine. Les PEID y reconnaissent la nécessité de renforcer et de développer la coopération PEID-PEID et appellent le DAES à compléter la mise en opération du fichier des experts des PEID. Les PEID ont également requis que SIDSnet soit adéquatement financé. Les PEID appellent la communauté internationale à accroître son soutien aux organisations régionales chargées de la promotion des sciences et technologies dans les PEID, pour la réduction des risques environnementaux et la réalisation du développement durable; et appelle la Commission des Nations Unies sur la Science et Technologie pour le Développement, à soutenir la recherche, et l'UNESCO et d'autres agences des Nations Unies, à soutenir la mise en application des activités sus-mentionnées.

DECLASSEMENT DES PEID PMA: Ce chapitre exprime de profondes préoccupations sur les questions ayant trait au déclassement des PEID de leur statut de PMA et au déclassement prématuré des PEID de l'accès aux ressources accordées à titre concessionnaire, par les institutions. Les PEID sont d'avis que le déclassement du statut de PMA ne devrait être considéré que lorsque des progrès socioéconomiques durables sont démontrés de manière appropriée, et que la politique et le processus d'une transition douce, sont acceptés. Il souligne que les discussions autour des futurs déclassements devraient être maintenues en suspens.

COMMERCE: MONDIALISATION ET LIBERALISATION DU COMMERCE: Ce chapitre décrit les difficultés auxquels les PEID se trouvent confrontés en raison de leur taille, de leurs vulnérabilités et de leurs désavantages structurels persistants, et appelle à une participation pleine et effective des PEID dans les négociations de l'OMC. Les PEID demandent, entre autres:

- une simplification et une accélération des procédures d'accèsion des PEID à l'OMC;
- l'adoption des procédures de l'OMC autorisant des transitions douces des PEID de leur statut de PMA;
- l'adoption par l'OMC et d'autres organisations internationales, d'un cadre intégré d'assistance technique et de coopération, pour le développement du commerce dans les PEID;



- le parachèvement du Programme de travail de l'OMC concernant les Petites Economies, pour traiter les préoccupations des PEID;
- la reconnaissance, par l'OMC, des préférences non-réciproques des PEID;
- l'établissement de mécanismes financiers particuliers à long terme pour faciliter l'ajustement des PEID à l'environnement commercial post-Round de l'Uruguay;
- la reconnaissance, par l'OMC, du maintien des mesures de subvention prises par les PEID; et
- l'octroi d'une plus grande attention aux dimensions environnementales du commerce et la poursuite de l'examen des implications commerciales des AEM.

RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE L'EDUCATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE:

Ce chapitre reconnaît que les PEID ont besoin d'un soutien dans le domaine du renforcement des capacités dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies. A cet effet, les PEID appellent les partenaires du développement, le système des Nations Unies, en particulier le PNUD et le PNUE, à créer: des capacités dans le domaine du suivi de l'état de l'environnement; des compétences pouvant aider les parties prenantes dans la réalisation des programmes de développement durable; et une base d'aptitudes et les techniques à utiliser dans les processus décisionnels. Les PEID appellent aussi la communauté internationale à fournir des ressources technologiques, institutionnelles, physiques et financières et à soutenir les PEID dans l'établissement de mécanismes nationaux de coordination de la création des capacités, et de centres d'excellence pour la formation et la recherche appliquée. Au sujet de l'accès à l'éducation en matière de développement durable, les PEID soulignent la nécessité de promouvoir: un enseignement universel exhaustif, avec un accent prononcé placé sur la réduction de l'analphabétisme; et, un enseignement technique et professionnel.

MODES DURABLE DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION: Ce chapitre souligne que l'appel du PMAJ à la mise en place d'un cadre décennal pour des modes durables de consommation et de production, en particulier, la nécessité de faire des progrès dans le soutien des initiatives région-ales et nationales. A cet effet, les PEID appellent, entre autres: à une coopération internationale pour aider à la mise en place de mécanismes appropriés destinés au traitement des défis associés à la conception et à la mise en œuvre des stratégies régionales et nationales.

ENVIRONNEMENTS NATIONAUX FAVORABLES: Ce chapitre recommande à la communauté internationale, de soutenir les efforts des PEID visant à renforcer leurs environnements favorables, et notamment:

- à la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable, d'ici 2005;
- à l'élaboration d'objectifs nationaux appropriés et d'indicateurs de développement durable, permettant de répondre aux exigences mondiales et régionales;
- à l'amélioration des structures législatives, administratives et institutionnelles;
- à la création et la promotion de groupes de travail sur le développement durable;
- à l'implication des jeunes dans la durabilité de la vie insulaire;
- à la mise en place de systèmes de planification intégrée; et
- au traitement et la rationalisation de la législation qui affecte le développement durable à l'échelon national.

LA SANTE: ce chapitre traite du besoin de renforcer la coopération PEID-PEID pour la création de nouveaux programmes axés sur les maladies transmissibles et non-transmissibles qui exercent un impact important sur la santé des communautés des PEID. Les PEID recommandent à la communauté internationale de soutenir le contrôle des maladies, de manière à:

- s'assurer que les besoins des PEID sont traités dans les programmes existants et les nouveaux programmes de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la dengue et les maladies non-transmissibles;
- améliorer l'accès aux produits pharmaceutiques efficaces, à des prix abordables;
- promouvoir une mise en œuvre active de programmes de prévention effectifs dans des domaines comme ceux de la vaccination, de la santé mentale et de la santé environnementale;
- élaborer et mettre en application des initiatives de surveillance effectives, aux échelons national et régional;
- faciliter l'échange d'information précoce sur les éruptions;
- préparer les pays à répondre rapidement et efficacement aux éruptions, et renforcer les capacités de réactivité et de détermination des ressources; et
- élaborer et mettre en application des législations nationales modernes et souples, dans le domaine de la santé publique.

GESTION DES DONNEES ET L'INFORMATION AU SERVICE DES PRISES DE DECISIONS: Ce chapitre reconnaît les opportunités offertes aux PEID, par les TIC, pour vaincre les limites imposées par leur isolement et leur éloignement. Les PEID y appellent la communauté internationale à les soutenir dans l'amélioration de la gestion des données et de l'information, à travers une série d'actions, dont:

- la détermination et le traitement des lacunes en matière de données, et dans la caractérisation de l'information;
- la mise en place de bases de données, d'indices de vulnérabilité, de Systèmes d'Information Géographique et d'autres systèmes d'information;
- l'établissement de centres de base de données, nationaux et régionaux;
- l'expansion des partenariats dans ce domaine;
- l'établissement d'un mécanisme de financement consacré à la mise en œuvre du Programme du Sommet Mondial pour la Solidarité Numérique de la Société de l'Information, dans les PEID;
- le traitement des questions de cyber-sécurité dans les PEID;
- l'aide aux PEID, dans la mise en place de bases de données axées sur l'utilisation des sols;
- l'introduction d'exercices de renforcement des capacités dans les institutions régionales intéressées des PEID, du niveau tertiaire; et
- la considération des possibilités de soutenir l'établissement d'un groupe de travail et l'élaboration d'un index de résistance.

LA CULTURE: Ce chapitre reconnaît l'importance de l'identité culturelle de l'être humain, dans l'avancement du développement durable et le besoin de développer les industries et les initiatives culturelles. Les PEID appellent la communauté internationale à:

- aider les PEID à développer et à mettre en œuvre des politiques culturelles nationales et des cadres juridiques nécessaires;
- aider les PEID à protéger leur patrimoine culturel;
- aider les PEID à améliorer les capacités institutionnelles en matière de marketing des produits culturels et de protection de la propriété intellectuelle; et
- mettre à disposition des financements pour les petites et moyennes entreprises.

LA MISE EN APPLICATION: Ce chapitre identifie, entre autres, plusieurs actions, comme étant cruciales de la poursuite de la mise en application du PAB:

- la collaboration entre les institutions tertiaires des PEID dans



les domaines du renforcement des capacités et de l'éducation, et de l'établissement des normes du développement durable dans les PEID;

- la garantie d'un statut de groupe particulier, aux PEID, dans les institutions et les accords internationaux, en vue de traitements différents par les institutions multilatérales;
- l'amélioration de l'engendrement et de la dissémination des données pour le soutien de la mise en œuvre du développement durable, y compris à travers un accroissement de l'appui international pour la restructuration de SIDSnet;
- l'amélioration de la conscientisation du public à l'égard du développement durable, et facilitation de la participation de la société civile dans toutes les initiatives de développement durable, à l'échelon national;
- l'adresse d'une requête aux agences pertinentes des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales, sollicitant leur assistance dans l'évaluation des propositions de projet soumises par les PEID à la Réunion des Donateurs, des PEID, de 1999, et la garantie des moyens de financement des projets viables;
- le développement de la coopération PEID-PEID dans le domaine de l'exploration des options offertes en matière d'assurance et de réassurance, nécessaires à la gestion des risques et à la récupération des catastrophes;
- le soutien du renforcement des capacités institutionnelles des PEID dans le domaine de la mobilisation des ressources destinées au développement durable; et
- l'aide des PEID à élaborer les politiques et les capacités nécessaires à s'assurer que l'investissement extérieur est en phase avec le développement durable.

L'ACCES AUX RESSOURCES FINANCIERES: Ce chapitre reconnaît que les PEID ont besoin d'une assistance pour s'acquitter de leurs obligations internationales et que:

- l'accès des PEID aux marchés des capitaux internationaux, devrait être facilité;
- les pays industrialisés doivent honorer leur engagement à consacrer 0,7% de leur PIB à l'APD;
- des augmentations substantielles de l'APD sont nécessaires pour les PEID, pour la concrétisation de leurs objectifs de développement, approuvés à l'échelle internationale, y compris les ODM;
- des fonds fiduciaires spécialisés doivent être établis, entre autres, pour l'investissement de l'énergie et le renforcement des capacités;
- des critères particuliers applicables à la réduction de la dette des PEID, doivent être établis par les institutions financières multilatérales; et
- des mécanismes de financement innovants, tels que le recyclage de la dette, le Mécanisme pour un Développement Propre, et les micro-financements, doivent être utilisés.

LE SUIVI ET L'EVALUATION: Ce chapitre stipule qu'une infrastructure de suivi et d'évaluation doit être intégrée dans les stratégies de développement durable et mise en application par rapport aux objectifs nationaux. A cet effet, les PEID proposent les moyens suivants pour parvenir à ces fins: améliorer la coordination internationale des actions en faveur des PEID, à travers les Nations Unies, le soutien des donateurs, et la réduction des fardeaux pesant sur les PEID, en matière d'établissement des rapports, de suivi et de compte rendu périodique sur les indicateurs relatifs aux PEID; renforcer les institutions régionales des PEID, chargée du suivi et de la coordination; et l'analyse périodique de la situation de l'égalité des sexes et de son impact sur les évaluations du PAB et de sa mise en œuvre.

BREVE ANALYSE DE LA REUNION INTERREGIONALE

Le cas unique et particulier des PEID constitue un trait préminent de l'agenda international du développement durable depuis une dizaine d'années. Bien que le Programme d'action de la Barbade (PAB) soit reconnu comme étant le programme du développement durable des PEID, sa mise en application n'a pas connu la réussite que beaucoup espéraient, et de nombreuses nouvelles questions ont émergé, affectant les perspectives de développement des PEID. En fait, les réunions préparatoires régionales, tenues avant la Réunion Interrégionale, ont confirmé que ces dix dernières années, la vulnérabilité des PEID s'est accrue, à travers les trois piliers du développement durable, et que le soutien international, en particulier financier, et le traitement commercial particulier et préférentiel escompté, n'ont pas été à la hauteur des attentes.

La réunion des Bahamas a fourni l'occasion de procéder: à un échange de vues, "franc" et "ouvert" entre les PEID; à un examen des recommandations émanant des réunions préparatoires régionales; et, à l'adoption, au sein de l'AOSIS, d'une position commune incluant la Déclaration de Nassau et le Papier de Stratégie de l'AOSIS. Les conclusions constitueront une plate-forme pour les négociations à New York et de Maurice.

Au moment où les participants quittaient les Bahamas en pensant au prochain round des négociations, la question que nombre de délégués et d'observateurs avaient à l'esprit, était unanime: La réunion des Bahamas a-t-elle produit un résultat capable de réaliser le consensus international et de renouveler l'engagement politique en faveur de la mise en application du PAB?

Cette analyse examine les accomplissements de la première phase des négociations autour de la suite de la mise en œuvre du PAB et identifie les principales questions susceptibles de dominer l'ordre du jour de Maurice.

FORCER LE CONSENSUS, FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

Offrant aux PEID de toutes les régions, l'opportunité de se réunir, de débattre et d'échanger leurs vues sur des questions d'intérêt commun, la réunion des Bahamas a été une occasion importante pour l'échange d'information, le renforcement des liens et la réalisation du consensus entre les PEID. Cet effort de mettre "tout un chacun, à la même page" a été facilité par l'utilisation de groupes de discussions focalisés sur les thèmes nouveaux et émergents, la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable, l'amélioration de la compétitivité, la diversité culturelle, les sciences et technologies, et le renforcement de la capacité de résister. Certains observateurs ont estimé que les groupes de discussions se sont trop focalisés sur les exposés présentés et trop peu, sur les discussions interactives, diminuant l'engagement des ministres, d'autres ont souligné que les groupes de discussions ont fourni une bonne plate-forme pour les débats menant à la Réunion Internationale. A mi-semaine, toutefois, il était clair qu'un engagement de haut niveau était nécessaire, et une consultation ministérielle informelle s'est tenue pour permettre aux ministres et aux chefs de délégation, de procéder à un échange de vues, franc, dont il sera tenu compte dans l'élaboration des documents résultant de la réunion.

Une innovation de la réunion des Bahamas, a été l'initiative conjointe entreprise par le PNUE et l'Institution Smithsonian, consistant à fournir le programme quotidien des ateliers axés sur la création des capacités et focalisé sur la mise en œuvre pratique, comme la création de partenariats efficaces, l'exécution des projets, la micro-finance et, le renforcement des capacités nécessaires à la réalisation des ODM. Les avantages tirés des ateliers, contrairement à ceux offerts par les discussions de la Plénière, ont été décrits par nombre de participants, comme traitant des "remèdes" dont nombre de PEID ont besoin, et ce, à travers la facilitation du processus d'apprentissage sur le tas, de la mise en œuvre.



DES ILES PETITES, DE GRANDES PROBLEMATIQUES

Les délégués ont été unanimes pour dire que la Réunion Internationale, qui se tiendra à Maurice, offre aux PEID et à la communauté internationale, l'occasion de se réunir, de débattre, et de s'accorder sur l'avenir des PEID. Dans ce contexte, la réunion des Bahamas a réussi à consolider le point de vue selon lequel la réunion de Maurice doit produire un ensemble de résultats focalisés et tournés vers l'action, traiter les défis nouveaux et émergents, et que ces résultats devraient être basés sur un ensemble clair de priorités, qui peuvent être mises en application, et qui le seront. En outre, les délégués ont reconnu la nécessité d'inspirer l'action internationale et d'engendrer davantage de volonté politique en soutien des PEID.

Il y a eu accord que la focalisation sur la mise en œuvre et l'établissement de priorités réalistes et pratiques, sont d'importance cruciale pour la nouvelle stratégie. En dépit de certains "grognelements," que le PAB n'a pas été aussi réussi que beaucoup l'espéraient, les délégués ont décidé de continuer à se focaliser sur le PAB, ainsi que sur divers thèmes nouveaux et émergents.

Alors que la réalisation d'un accord sur les priorités environnementales identifiées dans le PAB a été décrite, par certains délégués au comité de rédaction, comme ayant été une tâche "simple", les discussions autour des questions de développement économique et social, nécessitant des actions particulières, ont naturellement occupé une bonne partie de l'attention du comité de rédaction. Parmi les questions abordées, celles ayant trait à la bonne gouvernance, à la sécurité, le commerce et l'investissement, la santé, la création d'environnements favorables aux échelons national et régional, la création de capacités, les ressources financières, les partenariats, l'information au service du processus décisionnel, l'éducation en matière de développement durable, et les technologies d'information et de communication. Outre ces questions, le Secrétaire Général de la Réunion Internationale a identifié quatre thèmes importants, qui domineront ses efforts de lobbying visant à placer les préoccupations des PEID à la tête de l'agenda international consacré au développement, à savoir: le traitement de l'impact du VIH/SIDA; la manière d'utiliser au mieux des technologies d'information et de communication, au profit des PEID; les préférences commerciales et l'accès aux marchés; et l'impact des menaces post 11 septembre, posées à la sécurité, sur les PEID.

Dans les négociations autour de la Stratégie de l'AOSIS, les questions ayant trait au commerce et à la mondialisation ont dominé l'ordre du jour des travaux. Un sujet clé pour l'AOSIS, a été celui de la nécessité d'un traitement particulier et préférentiel, dans le cadre de l'OMC. Les tentatives précédentes entreprises par l'AOSIS, en particulier, durant le SMDD, de faire pression pour l'obtention d'un tel traitement, n'ont pas reçu de réponses favorables de la part de la communauté internationale et des autres pays en développement. Les discussions, aux Bahamas, ont donné aux PEID l'occasion de plaider leur cause devant la communauté internationale et l'OMC. Les PEID estiment que, sans traitement différencié, leur capacité d'accéder aux avantages de la mondialisation et d'être pleinement intégrés dans l'économie mondiale, sera limitée, et que leur marginalisation et leur vulnérabilité seront exacerbées. La Stratégie de l'AOSIS, par conséquent, identifie une série d'actions soumises à la considération de la communauté internationale et du régime du commerce multilatéral, actions pouvant donner lieu à des mesures significatives, visant à aider les PEID.

D'autres sujets susceptibles de dominer les réunions de New York et les diverses consultations informelles qui se tiendront probablement d'ici la réunion de Maurice, seront ceux ayant trait aux mécanismes institutionnels à l'échelle mondiale, y compris le suivi au sein du système des Nations Unies. Le premier est que bien que ne faisant pas partie de l'ordre du jour officiel, la réunion de Maurice est susceptible de se conclure par une AOSIS renforcée, y compris à travers l'adoption d'une charte institutionnelle, qui,

espère-t-on, viendra consolider le rôle de l'AOSIS en tant que premier défenseur de la cause particulière des PEID au sein de la communauté internationale.

Le deuxième sujet, un sujet à propos duquel plusieurs délégués ont exprimé des vues très fortes, est celui de la nécessité d'accroître les capacités et la stabilité financière de l'Unité chargée des PEID, basée actuellement au sein du DAES. Pour bon nombre de délégations, un résultat important que les PEID pourraient obtenir, est la restructuration de l'Unité, de manière à mieux répondre aux défis posés à la mise en œuvre des conclusions de Maurice, certains délégués observant déjà qu'un Secrétariat solide et organisé, est un élément crucial pour la facilitation de la suite de la mise en œuvre du PAB. Cependant, la question de la coordination avec d'autres organes des Nations Unies, et en particulier, avec l'Office du Haut Représentant des Pays les Moins Avancés, des Pays en Développement Enclavés et des PEID, n'a bénéficié que d'un minimum d'attention aux Bahamas, mais il est probable qu'elle engendrera de nouveaux débats, surtout que les PMA PEID ont attiré l'attention sur la question controversée du déclassement et de la transition de leur statut de PMA, et sur l'application des indices de vulnérabilité économique et environnementale, utilisés pour la détermination du statut de PMA.

PLUSIEURS ILES: UNE SEULE VOIX

Ces sujets ont été traités de manière ouverte, mais une autre dynamique qui a fait surface surtout dans les discussions privées et les pourparlers des couloirs, a intéressé la nature différenciée des PEID. Au sein du groupe des PEID, il n'y a pas de position homogène sur les critères constitutifs des PEID. Par exemple, l'éventail des pays listés comme PEID, va de pays comme Singapour, qui a bénéficié de la libéralisation du commerce, à des pays, comme Niue, dévastés par les catastrophes naturelles, en passant par des pays qui sont des territoires, comme Guam et les Antilles néerlandaises, et d'autres encore, comme Chypre et Malte, qui sont en passe de se joindre à l'Union européenne.

Compte tenu de la large gamme des caractéristiques qui forme la définition des PEID, personne n'a été surpris d'entendre, à un moment ou un autre de la réunion, certains PEID "marmonner" dans les couloirs, qu'il est peut-être temps de commencer la revue des critères particuliers qui permettent aux pays d'être classés PEID, et de bénéficier des conditions particulières des PEID aux yeux de la communauté internationale. Cependant, pour maintenir l'unité et la solidarité des PEID – à l'évidence le résultat le plus significatif des Bahamas – certains pays ont suggéré que ces questions devraient être laissées sous examen, jusqu'après la réunion de Maurice, et qu'elles ne doivent entraver la stratégie de négociation internationale de l'AOSIS avec les autres pays en développement et avec les pays donateurs.

Bien que la Réunion Interrégionale soit principalement une réunion des Etats membres de l'AOSIS, plusieurs pays donateurs y étaient présents à titre d'observateurs. La présence de ces pays risque de renvoyer aux capitales, un message disant que le principal critère de la réussite du résultat de la réunion de Maurice, sera la solidification du partenariat entre les PEID et la communauté des donateurs internationaux, englobant la fourniture de ressources financières adéquates en temps opportun pour la mise en application des résultats de la réunion de Maurice. Comme l'a fait observer un participant, le document sera peu utile s'il n'a pas derrière lui, le soutien entier et enthousiaste de la communauté internationale. A cet effet, la déclaration d'ouverture du Président de la CDD-12, Borge Brende a souligné le rôle important de la CDD en tant que plate-forme, pour les PEID et la communauté internationale, pour le traitement des circonstances particulières du développement durable des PEID.

La réunion a vu des progrès importants, à travers l'achèvement de la Stratégie de l'AOSIS, mais, les négociations autour des résultats de la réunion de Maurice, sont loin d'être terminées. La crainte



de nombre de délégués aux Bahamas, est de voir une Stratégie de l'AOSIS inachevée, transmise à New York, pour examen par le G-77/Chine. Bien que les PEID soient une composante importante du G-77/Chine, le rapport entre les PEID et certains membres du G-77/Chine ne peut être toujours qualifié de "familial," comme cela a été fréquemment constaté, durant les négociations sur les changements climatiques. En dépit des caractéristiques distincts qui définissent les PEID et des nombreux obstacles auxquels ils sont encore confrontés dans la réalisation du développement durable, la réunion a fourni aux trois régions des PEID, une plate-forme pour forger un consensus et à pour montrer leur unité et leur solidarité. Pour reprendre les mots du Secrétaire Général de la Réunion Internationale, la réunion des Bahamas a démontré que "les petites îles" disposent de "grandes potentialités."

La Stratégie de l'AOSIS se focalise clairement sur ce qui peut être mis en application et n'est pas un simple papier de bonnes intentions, les consultations prévues à New York, verront probablement des échanges de vues difficiles, qui mettront à l'épreuve l'unité des PEID et la résolution et le leadership de l'AOSIS, dans la détermination des prochaines étapes, sur le chemin menant au développement durable, aux échelons national et régional, et dans l'avancement de la cause particulière des petits Etats insulaires en développement, au sein de la communauté internationale.

A SUIVRE D'ICI LA CDD-12

LE FORUM REGIONAL DES ILES DU PACIFIQUE SUR LE THEME DES OCEANS: Ce forum se déroulera du 2 au 6 février 2004, à Suva, Fidji, et mettra en présence les parties prenantes des secteurs ayant rapport avec les océans, dans la région, pour discuter et élaborer le Cadre Régional des Iles du Pacifique sur les Océans, pour une Action Stratégique Intégrée. Pour de plus amples renseignements, contacter: Pacific Islands Regional Ocean Forum; tel: +679-337-9278; fax: +679-337-0146; e-mail: oceanforum@spc.int; Internet: <http://www.spc.int/piocean/forum/oceanforum.htm>

SEPTIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (CdP-7 de la CDB): La CdP-7 de la CDB se réunira du 9 au 20 février 2004, à Kuala Lumpur, en Malaisie. Pour plus d'informations, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org/>

EDITION 2004 DE LA CONFERENCE DE RECHERCHE SUR LES OCEANS: Cette conférence, co-parrainée par l'American Society of Limnology and Oceanography et la Société Océanographique, se tiendra du 15 au 20 février 2004, à Honolulu, à Hawaii, aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, contacter: Denise Breitbart; tel: +1-410-586-9711; fax: +1-410-586-9705; e-mail: secretary@aslo.org; Internet: <http://www.aslo.org/forms/orc2004suggestions.html>

QUATRIEME FORUM MONDIAL SUR L'ENERGIE DURABLE (FMED-4): Le FMED-4 se déroulera du 18 au 20 février 2004, à Vienne, en Autriche, sous le thème "L'Energie au service du Développement Durable: Reconsidération du Rôle des Subventions." Pour les détails, contacter: Irene Freudenschuss-Reichl; tel: +1-212-963-6890; fax: +1-212-963-7904; e-mail: freudenschuss-reichl@un.org; Internet: <http://www.gfse.at/>

PREMIERE REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES SIEGEANT EN TANT QUE LES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES: La première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que la réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques se tiendra du 23 au 27 février 2004, à Kuala

Lumpur, en Malaisie. Pour plus de renseignements, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org/>

REUNION MONDIALE DU COMITE D'ORGANISATION DU TOURISME, SUR LE DEVELOPPEMENT

DURABLE DU TOURISME: Cette réunion aura lieu du 1^{er} au 3 mars 2004, à Chiang Mai, en Thaïlande. Pour plus d'informations, contacter: World Tourism Organization; tel: +34-91-567-8100; fax: +34-91-571-3733; e-mail: omt@world-tourism.org; Internet: http://www.world-tourism.org/frameset/frame_sustainable.html

FORUM INTERNATIONAL SUR LES PARTENARIATS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: Cet événement se déroulera du 4 au 6 mars 2004, au siège de la FAO, à Rome, en Italie. Organisé par le ministère italien de l'environnement et de l'aménagement des territoires, en coopération avec le Département des Nations Unies chargée des Affaires Economiques et Sociales (DAES), cette réunion cherchera à améliorer la contribution des partenariats, dans la mise en œuvre des buts et des objectifs du développement durable. Le résultat du Forum sera présenté à la CDD-12. Pour plus de renseignements, contacter: Gloria Visconti, Ministry for the Environment and Territory; tel: +39-06-5722-8121; fax: +39-06-5722-8180; e-mail: Visconti.Gloria@minambiente.it; Internet: http://www.minambiente.it/Sito/settori_azione/pia/docs/forum_sd_eng.pdf

REUNION SUR LE PARTENARIAT DE L'EAU

BLANCHE A L'EAU BLEUE: Cette réunion aura lieu du 21 au 27 mars 2004, à Miami, en Floride, au Etats-Unis. Organisé par l'Administration Océanique & Atmosphérique Nationale des Nations Unies (NOAA), cette réunion mettra en présence des délégués de chacun des 28 plus grands pays de la Région des Caraïbes, pour traiter de la gestion intégrée des bassins versants, de la gestion basée sur les écosystème marins, du tourisme durable, et du transport maritime écologiquement rationnel. Pour les détails, contacter: NOAA, Office of International Affairs; tel: +1-202-482-6076; fax: +1-202-482-6000; e-mail: ww2bw@noaa.gov; Internet: <http://www.international.noaa.gov/ww2bw/meetings.html>

HUITIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE/CINQUIEME FORUM MONDIAL DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT: Cette réunion aura lieu du 29 au 31 mars 2004, à Jeju, en République de Corée. Pour For more information, contact: Beverly Miller, Secretary for the UNEP Governing Council; tel: +254-2-623431; fax: +254-2-623929; e-mail: beverly.miller@unep.org; Internet: <http://www.unep.org>

LA CDD AGISSANT EN TANT QUE PREPCOM DE LA REUNION INTERNATIONALE SUR L'EVALUATION DE LA MISE EN APPLICATION DU PAB POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PEID: Cette réunion préparatoire de la Réunion Internationale sur l'Evaluation de la Mise en application du PAB pour le Développement Durable des PEID, se déroulera du 14 au 16 avril 2004, à New York, aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, contacter: Diane Quarless, UN Division on Sustainable Development, UN SIDS Unit; tel: +1-212-963-4135; fax: +1-917-367-3391; e-mail: Mauritius2004@sidsnet.org; Internet: <http://www.sidsnet.org>

DOUZIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE: La CDD-12 se réunira du 19 au 30 avril 2004, à New York. Cette année sera "l'année de l'évaluation" consacrée à la revue des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement durable et dans la détermination des obstacles et des contraintes posés à l'ensemble thématique de l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Pour plus de renseignements, contacter: UN Division for Sustainable Development; tel: +1-212-963-2803; fax: +1-212-963-4260; e-mail: dsd@un.org; Internet: <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd12/csd12.htm>